



## Intervention

# « entretien et réparation des vélos personnels des employés »

Durant une demi-journée à une journée (durée dépendant du nombre de vélos : 45 minutes par vélo), **un mécanicien cycles qualifié intervient pour vérifier, entretenir, et le cas échéant réparer, de 4 à 12 vélos du personnel.** Grâce à un questionnaire diffusé préalablement, le prestataire identifie les types de vélo et les besoins d'entretien ou de réparation. Cette intervention a de préférence lieu sur le site de l'employeur, mais peut aussi se dérouler dans les locaux de l'intervenant selon des conditions à définir avec lui.

## Contenu (à adapter en fonction des besoins)

En fonction des besoins identifiés en amont de l'intervention, l'intervention peut porter sur l'un ou deux actes suivants (il ne peut pas s'agir d'une remise en état complète d'un vélo qui nécessiterait plusieurs heures de travail) :

- ✓ Contrôle général de la transmission et des points de sécurité,
- ✓ Réglage des vitesses,
- ✓ Réglage des freins,
- ✓ Changement de chaîne, câbles, gaines, manettes, plaquettes de frein, cassette,
- ✓ Réparation d'une crevaison,
- ✓ Dévoilage d'une roue,
- ✓ Intervention éclairage,
- ✓ Pose d'un accessoire.

## Modalités

- **Nombre de vélos** : minimum 4 et jusqu'à 12 (compter 45 minutes par vélo).
- **Lieu** : site de l'employeur (un endroit abrité et éclairé à proximité du lieu de stationnement des vélos) ou de l'intervenant.

## L'employeur

- **Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s** à l'intervenant 10 jours avant la date de l'intervention. Cela permet à l'intervenant d'éventuellement prendre contact avec le personnel pour avoir des précisions sur les besoins de réparation et les pièces à prévoir,
- **Convient avec l'intervenant des modalités logistiques** (dans l'établissement ou chez l'intervenant),
- **Importe la feuille d'émargement transmise par l'intervenant** sur la plateforme OEPV.

## Coût de l'intervention

**Prix forfaitaire de 50 € par vélo (un vélo par personne) pris en charge à 40 % par le programme, soit un reste à charge de 30 € par vélo. Les pièces sont à la charge du personnel qui doit les fournir. Ce forfait comprend les frais de déplacement de l'intervenant, l'envoi et traitement du questionnaire préalable et le temps passé sur les vélos.**

